

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20765**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurances Banque Finances spécialité « Chargé de clientèle particulier en Banque Assurance »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université du Maine - Le Mans

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université du Maine, Recteur d'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de clientèle assure en agence, la responsabilité de la gestion et du développement d'un portefeuille de clients particuliers ou professionnels, il suit ses clients, étudie leurs besoins, les conseille, et leur vend des produits et des services, réalise les diverses opérations de financement, et mène ou participe à toute autre action contribuant à la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'agence.

- Accueillir un client, répondre à sa demande spontanée, lui proposer à cette occasion une offre adaptée à son profil
- Proposer et vendre des produits par téléphone
- Conduire un entretien de vente-conseil
- Traiter des événements commerciaux individuels de son portefeuille client
- Définir, organiser et réaliser une action commerciale sur son portefeuille client
- Conduire ou participer à une action commerciale collective
- Conduire ou participer à une action de prospection
- Monter et suivre les dossiers de ses clients

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Banque Assurance
Chargé de clientèle (en banques et/ou assurances) particulier
Gestionnaire d'assurances
Conseiller/conseillère
Conseiller/conseillère de clientèle particulier
Agent de banque et/ou assurance contact clientèle
Agent commercial en banques et/ou assurances
Attaché de clientèle en banques et/ou assurances
Chargé de relations avec la clientèle

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- U E 1 : La Banque et l'Assurance en France et en Europe / 4 ECTS
- U E 2 : L'environnement juridique, fiscal, social et économique de l'activité bancaire, financière et d'assurance / 5 ECTS
- U E 3 : Services de base et produits bancaires et d'assurance / 7 ECTS
- U E 4 : L'activité de crédit / 5 ECTS
- U E 5 : Marketing et Communication / 8 ECTS
- U E 6 : Outils méthodologiques / 6 ECTS
- U E 7 : Projet tutoré & mémoire / 15 ECTS
- U E 8 : Stage professionnel / 10 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 17 novembre 1999 publié au J.O. du 24/11/99

N° d'habilitation : n° 20080066

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de certification

2010 : 48 / **2009** : 47 / **2008** : 52 / **2007** : 48

http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lemans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe (72) [Laval]

Institut Supérieur des Métiers de Laval - 25 rue du Mans 53000 LAVAL

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :